

MOHAMED MADANI(*)

Les regroupements associatifs : image de soi, de l'Etat et de la société

L'intérêt grandissant accordé aujourd'hui au mouvement associatif en Algérie montre une évolution notable des problématiques au cours de la dernière décennie. L'accent n'est plus mis comme auparavant, sur les seules actions de l'Etat-providence et ses réalisations mais le regard s'oriente beaucoup plus les pratiques et les oeuvres de la société.

Hier, ceux qui privilégiaient la recherche ayant pour objet la dynamique de la société civile étaient la minorité. Aujourd'hui, la démarche se focalise davantage sur la production de la société par elle-même. Dans cette perspective, la question du rôle des regroupements associatifs dans le mouvement de la société est un thème émergent dont l'importance ne fera que croître durant la prochaine décennie.

Depuis 1988, et de plus en plus ces dernières années, le nombre d'associations ne cesse d'augmenter et avec lui les impacts socio-économiques immédiats. Malgré les déperditions et les détournements, une partie des ressources mobilisées arrive à ceux à qui elle est destinée, allégeant un tant soit peu de leur fardeau.

Au-delà de l'apport matériel qu'il est difficile de mesurer avec précision tant les initiatives foisonnent et le nombre d'organisations associatives non recensées relativement important, il est essentiel de relever l'état d'esprit nouveau qui marque les années 90 traduisant une rupture structurelle dans les rapports culturels et les mentalités en Algérie. L'Etat n'est plus le recours exclusif ni le garant mais les populations et les catégories sociales les plus diverses se constituent en maîtresse de leur destin élargissant par leurs initiatives et ingéniosités les marges des possibles envisageables.

Tous les niveaux et secteurs de la société sont concernés : depuis les comités de quartier qui tentent d'apporter les nécessaires commodités à l'espace habité jusqu'aux innombrables groupes activant dans le domaine de la Santé publique dont l'apport aux démunis se constate régulièrement, en passant par toutes ces associations qui investissent la sphère culturelle diffusant des savoirs et des savoir-faire impliquant des évolutions économiques (apprentissage de nouveaux métiers) et mentales.

Face à ce constat, le débat sur le dévoiement, l'inactivité ou l'inefficacité des associations perd tout son sens. L'existence de cet acteur collectif constitue en elle-même une avancée d'une grande portée réglant des problèmes actuels et ouvrant de nouvelles

perspectives issues des expériences communes. Les pratiques sociales sur le terrain constituent le critère décisif qui permet de faire le tri et de cibler les dérives inévitables dans le contexte de la société algérienne actuelle.

Seule une approche anthropologique bien menée pourra permettre de dire ce qui fait mouvoir les différents acteurs qui s'impliquent dans l'action associative. Ceci revient à interroger les discours des membres de ces groupements et le sens de leurs pratiques : y a-t-il une culture de la collectivité qui est investie dans la dynamique associative ? Une approche bien ciblée de quelques organisations bien choisies devra déboucher sur l'analyse des représentations et des motivations à la base de l'adhésion des différents acteurs à cette forme d'action collective.

En fait, ce qui est décisif depuis Octobre 1998, réside dans le contenu nouveau du mouvement associatif et non pas dans le nombre des groupes qui le constituent. Même si cette dernière donnée est significative d'un phénomène de société. Cette contribution s'attache à mettre en valeur cette dimension qualitative en s'interrogeant sur les rapports du mouvement associatif à soi-même, l'Etat et la société.

1. L'IMAGE DE SOI.

L'analyse du discours et des pratiques⁽¹⁾ des organisations associatives permet de relever un certain nombre de séquences récurrentes du rapport qu'elles entretiennent avec elles-mêmes. Ce décodage constitue une voie en vue de reconstruire par touches successives l'image forgée par cet auteur collectif de lui-même et qui fonde l'engagement de ses membres.

Au départ, la «rencontre» associative qui est la manifestation du regroupement d'acteurs individuels autour de la mise en œuvre d'un projet commun traduit la volonté de cette collectivité ainsi constituée d'une prise en charge de ses problèmes par elle-même. Cette structuration de la coopération des individus marque un approfondissement de la déstructuration des rapports primaires encore existants et l'émergence de nouvelles formes de coexistence sociale. Sans conteste, la diffusion sur une échelle de plus en plus étendue de nouvelles relations secondaires, notamment dans les grandes villes algériennes, est l'indice le plus probant d'une prise de conscience supérieure et d'une avancée de la nouvelle société en marche.

A un premier niveau, le leitmotiv de *solidarité* affirmé et revendiqué par l'ensemble des associations favorise cette dynamique car il est un mode d'action fondateur de ces entités collectives qui constituent :

- Un agent de redistribution de biens matériels et symboliques en provenance des différents réseaux sociaux (par exemple : collecte de fonds pour la réalisation d'un équipement, alphabétisation et formation, etc...);
- Un agent réalisant des services gratuits grâce à la mobilisation d'un savoir-faire «bénévole» (circoncision d'enfant nécessiteux par des médecins);

-Un organe de régulation au moment des périodes de fractures personnelles et un réducteur des fragmentations sociales (interventions des comités de quartiers).

Partant de là, l'association est vue par ses membres comme une forme spécifique de structuration de l'action collective permettant de :

- Suppléer aux « carences » ou au « désengagement » des pouvoirs publics sur le plan local ou dans des domaines considérés comme « non prioritaires » ;
- Jouer un rôle de médiation entre la population et les différents segments de l'appareil d'Etat avec comme corollaires une plus grande ouverture de la communication (voir la médiatisation des différentes atteintes à l'environnement) et des réponses aux sollicitations sociales plus rapides de la part de bureaucraties enfermées dans une logique propre.

Découlant en droite ligne de cette activité et de cette efficacité sociale, le mouvement associatif se pose comme pôle de représentation de la société. En 1997, vingt neuf associations culturelles réunies à Oran clament cette revendication sans détour: «Le mouvement associatif a un grand rôle à jouer dans la représentation de la société civile». (Le Quotidien d'Oran du 25/12/1997).

Cette manière de voir peut s'exprimer sur le terrain revendicatif où le regroupement ainsi constitué tente d'arracher les droits de ses membres ou de ceux qu'il s'est fixé comme but de défendre. Les luttes menées permettent parfois d'obtenir des résultats ponctuels (cf. la mobilisation citoyenne autour de la question de la répartition des logements sociaux par les pouvoirs locaux).

Mais ce positionnement de l'association ne peut être possible et crédible qu'à partir du moment où elle fait montre d'un minimum d'autonomie par rapport aux pouvoirs constitués, même si, paradoxalement, une forme de contrôle est tolérée dans le cadre du fonctionnement de l'Etat et de ses lois (notamment dans le domaine de la gestion (financière). Cette exigence réalisée à différents degrés selon les associations **(2)** devrait se traduire par une certaine distance critique vis-à-vis des Partis politiques et des appareils de pouvoir et, dans certains cas, se cristalliser dans des oppositions et des conflits plus ou moins violents. **(3)**

Dans le cadre ainsi esquissé, le mouvement associatif est donc partie prenante du jeu social et participe de manière non négligeable aux affaires de la cité. A ce titre, il joue un rôle actif de mobilisation des énergies et des ressources favorisant du même coup certaines avancées collectives ou freinant des dérives destructrices (voir, à ce propos, les luttes des associations contre la mafia du foncier urbain).

En définitive, les pôles principaux du système de représentation ainsi relevés (reconnaissance de soi, solidarité, représentation sociale, autonomie, participation) permettent de dire avec Laville (J.L) et Sainsaulieu (R) que l'action associative «a pour caractéristique de

reposer sur une rencontre interpersonnelle et d'opérer le passage de la sphère privée à la sphère publique, qu'elle le revendique ou non»(4).

Le regroupement associatif se présente donc comme un mode spécifique d'investissement d'une partie de l'espace public à travers des pratiques socialisées. Sur ce terrain, il ne peut manquer de rencontrer un acteur qui y est déjà: l'Etat. Avec lequel, il aura à se confronter ou à négocier. Mais il ne peut faire l'économie de cette relation!

2. LE RAPPORT A L'ETAT.

Une approche du mouvement associatif comme structure de médiation ne peut faire l'impasse sur l'analyse de ses rapports complexes et multiformes avec l'Etat en tant que forme organisée du *politique* et cristallisation de pouvoirs constitués.

Pour les «pouvoirs publics», les regroupements associatifs représentent un enjeu considérable : ce que montre, à la fois, le discours et les pratiques des différentes autorités officielles. L'histoire récente en Algérie, de l'indépendance à Octobre 1988, montre la volonté du pouvoir politique d'exercer une main mise sans faille sur ces organisations prévues pour lui servir de base sociale et d'appui aux actions qu'il initie(5).

Néanmoins, la thèse qui construit son discours uniquement autour de l'omnipotence de l'Etat et du suivisme docile des associations semble ignorer la trame de fond qui agite en profondeur la société civile qui tente de s'affirmer par différents moyens et sous de multiples formes.

Investir les représentations que chacun des deux acteurs a de l'autre et analyser les relations multiples qu'ils peuvent tisser entre eux (coopération, conflit, négociation, etc...) montrent assurément que la réalité est plus complexe que les affirmations péremptoires tirées de schémas appliqués partout sans discernement des particularités.

i) La démarche de l'Etat

Dans ses relations avec les regroupements associatifs, le pouvoir politique semble obéir à des impératifs contradictoires : pris entre un passé toujours présent par ses pesanteurs sur les pratiques et un avenir qui se dessine difficilement, notamment dans le discours officiel, l'Etat évolue dans une logique ambivalente faite de tolérance et de refus, de liberté concédée et de contrôle renforcé.

Fondamentalement, le développement des associations est encouragé pour plusieurs raisons : encadrer la population, soulager temporairement la misère des catégories démunies, régler des problèmes d'ordre technique (équipement des quartiers) au moindre prix, connaître les problèmes locaux et tâter le pouls de la société, donner l'illusion de la démocratie et de la citoyenneté... A la limite, il est plus indiqué pour le pouvoir que les revendications et les actions des populations soient portées par les organisations associatives mêmes

dissidentes plutôt que par l'émeute avec toutes les incertitudes et les dangers qui peuvent en découler.

Néanmoins, la liberté du principe d'association proclamée s'accompagne en même temps d'une volonté de contrôle et de mesures en vue de borner les possibilités d'action et d'initiative de ces groupements volontaires. Cette démarche explicite dans le discours des responsables politiques est perceptible dans leurs modes d'action et d'intervention dans le champs associatif à travers :

- les pratiques d'instrumentalisation grâce à différents moyens de pression (juridiques, financiers, etc.) et de contrôle. « Désormais, ceux qui ne veulent pas être contrôlés ne doivent plus compter sur les subventions de l'Etat » (Ministre de la solidarité in Liberté du 11 et 12 Avril 1997)
- les tentatives d'intervention directe sous prétexte d'assainissement du milieu associatif. L'encadrement des différentes organisations cherche à circonscrire «l'anarchie introduite par la loi 90/31 du 4 décembre 1990» (Forum d'Alger, avril 1997).
- l'orientation des activités associatives vers les créneaux définis au préalable (exemple : organiser et encadrer les jeunes dans les quartiers). Ainsi, «La C.U.P. (reconnaissance d'utilité publique) est accordée à l'association dont les activités et les objectifs sont assimilables à des missions de service public en remplacement des activités des pouvoirs publics dans le cadre de l'intérêt général» (El-Watan).
- L'insistance sur le caractère apolitique de l'association lorsque cette dernière manifeste une certaine autonomie. Des rappels à l'ordre réguliers sont adressés aux «récalcitrants» : personne n'a le droit d'empiéter sur les prérogatives des pouvoirs publics! Cette exigence repose sur une vision manichéenne qui différencie entre les «bonnes» associations qui participent de la «politique d'ensemble du pays» et les autres qui font dans la revendication et la contestation. De ce point de vue, l'association doit être un bon gestionnaire des activités dont l'Etat s'est départies.

Parfaitement conscient de l'utilité du mouvement associatif mais aussi de son caractère incontournable en tant que mouvement social et émanation de la nouvelle société en marche, le pouvoir politique tente de mettre en oeuvre une stratégie intégratrice où la liberté concédée ne peut se concevoir en dehors du cadre prévu et des modalités de contrôle mises en place. Moyen de contact avec des populations qu'il ne peut toucher et organe efficace qui supplée à ses défaillances, l'association ne manque pas cependant de susciter les inquiétudes de ce même pouvoir face à une forme d'organisation qui vient de la base et dont il ne maîtrise pas tous les ressorts.

Il est patent que la norme édictée ne peut coïncider à tous les coups et dans toutes les situations avec les différents projets de création de groupements associatifs. Si ces derniers ne constituent pas forcément l'endroit d'un discours et de pratiques de rupture, ils peuvent fournir l'opportunité d'une contestation des règles que le pouvoir cherche à perpétuer ici et là.

ii) l'Etat dans le projet associatif.

L'attitude des associations balance entre allégeance et conflictualité et, entre ces deux extrêmes, des positions intermédiaires prédominent le plus souvent. Pour différentes raisons stratégiques (subvention de l'Etat, crédibilité devant les membres associatifs et la société civile, etc...), la majorité de ces instances intermédiaires ne peuvent donner d'elles-mêmes ni l'image d'organisations «embrigadées» ni celle de groupes enfermés dans l'opposition systématique au pouvoir politique.

Si certaines associations arrivent à «monnayer» leurs services aux pouvoirs publics, une partie appréciable de ce mouvement tente de se positionner en tant qu'acteur autonome tirant parti des opportunités et des ressources offertes par l'Etat mais s'en distinguant par un rôle revendiqué de représentation de la société civile et d'intermédiation.

La démarcation ainsi évoqué est visible dans les contradictions et distorsions parfois violentes qui émaillent les relations des associations avec le pouvoir politique. Ainsi, les animateurs associatifs ne ratent aucune occasion de dénoncer les blocages administratifs et l'arbitraire dans le traitement des différentes composantes du monde associatif. La même logique transparaît dans la volonté de ces regroupements volontaires de «réguler et de contrôler les missions des pouvoirs publics» accusés trop souvent de faire des promesses sans lendemain ou de ne pas respecter la réglementation en vigueur (respect de l'environnement, spéculation foncière et immobilière au détriment des intérêts de la collectivité, etc.).

L'autre lieu de tension investi par les organisations associatives réside dans l'écart pouvant apparaître entre les discours et les décisions des autorités centrales et les réalités de la gouvernance par le pouvoir local. Ces incohérences internes de l'Etat permettent au mouvement associatif de se présenter comme un acteur incontournable en vue de préserver les intérêts de la collectivité.

A ce titre, les organisations associatives tentent de négocier avec les pouvoirs publics et d'obtenir par là même la reconnaissance de leur rôle dans la société. Dans le cadre ainsi délimité, elles revendiquent un statut de partenaire de l'Etat qui leur permet d'être une force de propositions et d'action pour défendre et promouvoir les intérêts collectifs.

Ce schéma de représentation met en évidence le déclin de l'image de «l'Etat providence» dont on attendait tout. De même, l'émergence virtuelle d'un contre-pouvoir potentiel y apparaît en filigrane. Un recadrage mental est en train de s'opérer où les associations demandent à participer à la prise de décision.

Mais cette revendication ne peut se légitimer que par le rapport effectif établi avec la société vers laquelle elles orientent leurs missions et d'où elles tirent - en partie ou en totalité - leurs ressources.

3. LE RAPPORT A LA SOCIETE.

Quel que soit le contenu effectif de l'action engagée, orientée vers la réalisation de buts utilitaires ou fondée sur la base de la défense des valeurs, le travail associatif permet de se faire une place dans la société.

Pour de nombreuses franges de la société marginalisées ou qui se croient l'être (les femmes, les jeunes, les cadres au chômage, etc..), la mobilisation des énergies et de potentialités collectives vise à obtenir une meilleure situation socio-économique et une reconnaissance publique.

Cette démarche est d'autant plus cohérente qu'elle passe par la mobilisation d'un agir sociétaire au service de la collectivité. Toute association se proclame au service du citoyen ciblé par son programme. Partant de là, le gain enregistré, aussi minime soit-il, concerne la société dans son ensemble.

Aujourd'hui, ce nouveau mode d'être-ensemble permet de rétablir un lien social fortement malmené au cours de ces deux dernières décennies. Mais la modernisation en cours de la société algérienne donne lieu à l'émergence d'une dynamique de solidarité spécifique qualitativement différente des formes communautaires d'organisation. Bien entendu, ce processus est encore à ses débuts et se heurte aux obstacles et résistances de toutes sortes.

Pour cela aussi, la forme associative par le fait même qu'elle existe et, au-delà des modalités différenciées de ses pratiques, est un vecteur puissant de transformation culturelle. Dans cette optique, il n'est pas fortuit que le regroupement associatif dans son sens moderne soit fondamentalement une modalité d'organisation de la société urbaine.

Même si le discours des animateurs focalise sur le changement des mentalités par l'éducation, le travail associatif est porteur d'une dynamique culturelle par :

- la visibilité des modes d'organisation et des pratiques induisant des compétences nouvelles pour les membres associatifs et les populations qu'ils mobilisent ;
- l'apparition et la généralisation de nouveaux langages (droits de l'homme, de la femme, citoyenneté, participation, etc...) favorisant l'évolution des manières de penser et ouvrant sur de nouvelles perspectives d'action ;
- le rapport tout à fait nouveau instauré avec les différentes structures du pouvoir politique (concertation, négociation, participation aux affaires publiques, pression et luttes collectives).

Par le fait qu'elle joue un rôle important de représentation d'un segment de la société civile, l'association intervient dans le changement des représentations sociales, notamment dans la prise de conscience progressive de sa force propre et de ses capacités d'intervention et d'influence. Le cheminement ainsi opéré se traduit par la relativisation de la toute puissance de l'Etat.

Ainsi, le développement d'un mouvement associatif diversifié, multiforme, impliqué et imbriqué dans les différentes sphères de la société ne peut manquer de se traduire par des retombées sur tous les plans et contribuer aux avancées collectives sur de nouvelles bases.

CONCLUSION.

Malgré tous les travers qu'on peut relever et les contraintes innombrables rencontrées sur le terrain, le mouvement associatif revêt une importance considérable aujourd'hui en Algérie. Dans le contexte d'une crise économique et sociale aiguë aggravée par les prédatations de pouvoirs occultes puissants et le «désengagement» d'un Etat dépassé par l'ampleur des problèmes, les regroupements volontaires constituent une réponse pour réduire un tant soit peu les pressions du quotidien, combler un vide ou contribuer à un développement quelconque (par exemple, dans le domaine scientifique). La prise de conscience de l'impact et de l'efficacité de cette forme d'organisation est réelle puisque chaque année de nouvelles entités se constituent (45000 associations sont recensées en 1997).

La compréhension du phénomène associatif et de sa dynamique passe par l'analyse du triptyque des rapports à soi, à l'Etat et à la société. La nature des interrelations entre les trois termes commande le contenu effectif de chaque organisation.

En premier lieu, l'action associative ne peut être dissociée des images-guides qui précisent les rôles et les finalités recherchés par ses initiateurs et qui influent sur les relations tissées avec l'environnement social. De même, le travail associatif ne peut manquer de produire ses effets de socialisation et de se concrétiser par l'apprentissage de nouveaux savoirs, l'acquisition de compétences et l'intériorisation de manières d'être spécifiques. Une nouvelle culture est en gestation appelée à façonner de plus en plus le monde associatif.

Cette dynamique est visible dans les rapports que l'association tente de négocier avec le pouvoir politique et où elle cherche à se positionner en tant que contre-pouvoir, sinon en groupe de pression. Les tentatives de se regrouper en fédérations régionales ou nationales participent-elles de cette volonté de peser sur le cours social, d'être un «partenaire» plus crédible malgré l'adversité ? Par ailleurs, l'Etat peut-il davantage éviter de s'appuyer sur ces instances de médiation s'il veut agir plus efficacement sur l'environnement qu'il dit vouloir développer et moderniser sans en avoir les moyens (voir le rôle des comités de quartier dans les opérations de réhabilitation de l'habitat informel) ? Peut-il encore ignorer cette demande de démocratisation et de citoyenneté qu'exprime la société à travers la création associative ?

Les retombées de cette capacité d'auto-organisation de la société civile sont innombrables et touchent tous les niveaux de la société. Au-delà des apports matériels divers pour les catégories défavorisées, les associations peuvent être à l'origine de la création d'entreprises et promouvoir l'investissement productif, source de développement économique et social. La réalisation de nombreux équipements

culturels et de prestation de services (domaine de la santé) participe de la même logique économique avec des effets socio-culturels non négligeables.

Le «travail de fourmi» accompli par une multitude de petites associations locales dénote une volonté de relance culturelle (voir Association El Assa à Oran qui veut redonner ses lettres de noblesse à la pratique du sport traditionnel de combat) et se traduit par une créativité et une production palpable (édition des écrits de Bakhti Benaouda par une association).

Dans l'Algérie d'aujourd'hui, l'action associative en tant que pratique collective permet de lutter contre les fragmentations sociale et spatiale et de sortir de l'atomisation et du fatalisme. A ce titre, elle un des outils nécessaires du passage du pays à la modernité.

Références bibliographiques

Ameur M & Filali Belhadj A, 1997. *Développement urbain et dynamiques associatives. Rôle des amicales dans la gestion des quartiers urbains*, A.N.H.I., Rabat, Janvier.

Babadji R, 1989. Le phénomène associatif en Algérie: genèse et perspectives. *In Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXV, éd. CNRS pp. 229-242.

Dahak B, 1982. *Les associations en Algérie : réflexions sur les stratégies étatiques vis-à-vis du phénomène associatif*, Univ. de Montpellier, th. de 3e cycle.

Force M, 1984. La vie associative : un indicateur du changement social. *In Observations et diagnostics économiques n° 6 janvier*.

Haeusler L, 1988. Evolution du monde associatif de 1976 à 1996. *In Consommations et modes de vie. n° 34 CREDOC décembre*.

Laville J.L & Sainsaulieu R, 1997. *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Desclée de Brouwer Paris.

Levasseur R, 1983. Le phénomène associatif. *In Les Cahiers de l'animation*

Miaille M, 1975. Contrôle de l'Etat sur les associations en Algérie. *In RASJEP n°1 Alger*.

Merdaci A, 1997. New York : une jacquerie urbaine. *In Galissot R., Et autres. Les quartiers de la ségrégation*.

I.M.E/Karthala Paris.

Rabhi D, 1988. *Le contrôle de l'effet sur les associations*.
Université Paris II, Doctorat Unique, .

EI-Watan : du 11 avril 1997 et du 19 février 1998

Tocqueville A, 1988. De la démocratie en Amérique
Gallimard Paris.

- *Revue de l'économie sociale, Espaces et temps
associatifs n° spécial*

EI-Watan : du 11/12/ avril 1997, 19 février 1998.

Notes

(*) Enseignant-chercheur, Institut de Sociologie, Oran.

(1) Cette contribution s'appuie essentiellement sur les entretiens avec des membres d'associations dans le domaine de la Santé et d'autres de comités de quartiers à Oran ainsi qu'un dossier de presse constitué depuis 1996.

(2) Ainsi. même les associations dites « satellites » négocient leur rapport d'allégeance dans une logique donnant-donnant et doivent se prévaloir d'un minimum de résultats auprès de leurs adhérents au risque de perdre toute crédibilité.

(3) Voir, à ce propos, Merdaci (A) : New York, une jacquerie urbaine (Constantine) in Golinot (R) et autres : les quartiers de la ségrégation, I.M.E. Karthala, Paris 1997. L'auteur décrit une action de revendication des habitants d'un quartier de Constantine sous l'égide de leur association.

(4) Voir « Sociologie de l'association ». Des organisations à l'épreuve du changement social. Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 48.

(5) Cf. à ce propos les travaux de Mialle et de Dahak cités dans les références bibliographiques de cette contribution.